

123

103

1339

03

100

1535

100

103

100

807

100

100

103

EU 100

E E

13

III FII

# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

0

10000

MAIRIE DE FOURQUEUX

### **SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012**

## N° 08-12- I - APPROBATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE FOURQUEUX

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 novembre 2012, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel LEVEL.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 19

Votants: 25

#### ✓ Etaient présents :

MM. Daniel LEVEL, Bernard OPHELE, Odile VERNET, Laurent SIBILLE, Elisabeth GUYARD, Mark VENUS, Agnès DELTEIL, Jean-Luc AGNES, Jean FAYAND, Alain LETARD, Catherine DILLARD, Anna-Katharine AZRA, Gérard HUVE, Christine DORET, Bruno CHELET, Jean-Claude KHANN, Michelle GOSSIEAUX, Bernard GROUT et Matthieu CADOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### ✓ Avaient donné procuration :

Madame Anne PHILIPPE à Monsieur Bernard OPHELE.
Madame Nathalie LESUEUR à Madame Christine DORET.
Mademoiselle Aurélie CHAVINIER à Monsieur Daniel LEVEL.
Monsieur Jean-Jacques MSICA à Monsieur Mark VENUS.
Madame Brigitte LESGOURGUES à Monsieur Matthieu CADOT.
Monsieur Jean-François de L'HERMUZIERE à Monsieur Jean-Claude KHANN.

#### √ Etaient absents:

Madame Delphine VASSEUR. Monsieur Clément BARRILLON.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#### Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Octobre 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune :

Vu le projet de modification du périmètre de protection des monuments historiques proposé par Madame l'architecte des Bâtiments de France ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Maire n° 122-12 du 18 juin 2012 prescrivant la mise à enquête publique relative au projet de modification du périmètre de protection des monuments historiques ;

vu L'ordonnance n° E12000089/78 du 21 juin 2012, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Versailles désignant Monsieur André GOUTAL en qualité de Commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Luc JARROUSSE Commissaire enquêteur Suppléant ;

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur en date du 22 octobre 2012 ;

Vu les conclusions et l'avis favorable sans réserve à l'approbation de la modification du périmètre de protection des monuments historiques, émis par le Commissaire enquêteur ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'avis favorable, sans réserve, du Commissaire enquêteur.

Control of the Contro

APPRQUVE la modification du périmètre de protection des monuments historiques telle que présentée, en annexe de la commune de la

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

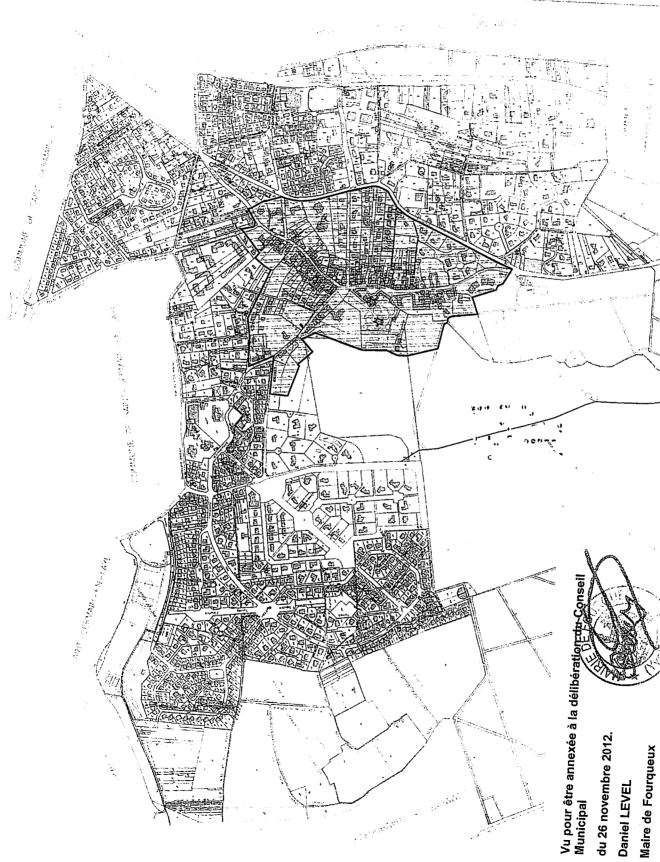
Fait à Fourqueux, le 26 novembre 2012 Et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition conforme,

# DE FOUR

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Sous-Préfecture le : De sa publication le : De sa notification le :



Conseiller Général des Yvelines